

Direction des services techniques  
et de l'aménagement  
Services techniques  
Tél. 03 20 66 58 27  
Fax : 03 20 66 58 30

181127/BC/OH

**ARRETE N° ARR/2018/ST/465**

Nous, Maire de la Ville de HEM,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de la Route,  
Vu l'arrêté ministériel du 22 octobre 1963 relatif à la circulation routière, complété par la circulaire du 28 décembre 1963,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire les mesures nécessaires pour assurer la sécurité du public,  
Considérant que pour permettre la création de fouille pour réparation de fourreaux pour le passage de la fibre optique au 342 rue Dominique Larrey à Hem, il y a lieu de prendre toutes les mesures utiles pour réglementer ces secteurs.

**ARRETONS**

**ARTICLE 1 :** A partir du 02 décembre 2018 et ce, jusqu'au 02 janvier 2019, le stationnement sera interdit au droit des travaux.

**ARTICLE 2 :** A partir du 02 décembre 2018 et ce, jusqu'au 02 janvier 2019, la vitesse de circulation sera limitée à 30km/h.  
La circulation piétonne sera déviée sur le trottoir opposé.

**ARTICLE 3 :** Les panneaux réglementaires ainsi que la signalisation diurne et nocturne seront mis en place par l'entreprise EIFFAGE ENERGIE.

**ARTICLE 4 :** Monsieur le Directeur Général des Services et la Police Municipale de la Commune de Hem, Monsieur le Commissaire de Police de Roubaix, Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Lille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

**ARTICLE 5 :** Une ampliation du présent arrêté sera envoyée au Commissariat Central de Roubaix, au Commissariat de Police de Hem, à la Gendarmerie de Lille, au Centre de Secours de Roubaix, à ILEO, à la Sté Esterra et à l'entreprise EIFFAGE ENERGIE – route départementale 937 – BP 19 – 62131 VERQUIN.

Fait à HEM, le 28 NOV. 2018



**Pour Le Maire de Hem  
et par délégation, l'Adjoint aux Travaux,  
aux infrastructures et à l'aménagement.**

**Laurent PASTOUR**